

Fiche de poste

Conseiller pédagogique départemental spécialisé arts visuels

Texte(s) de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis

- Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF option arts visuels

Profil du poste

Le conseiller pédagogique départemental est un enseignant maître formateur qui exerce les missions de conseiller technique du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale sous la responsabilité de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale adjoint(e) (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale

Il fait partie de l'équipe de conseillers pédagogiques départementaux animée par l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale adjoint(e) (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. Cette équipe met en œuvre la politique académique et départementale.

Missions

- Il accompagne la politique académique en élaborant une politique départementale cohérente de l'enseignement des arts visuels articulée avec la mise en œuvre de l'enseignement de l'histoire des arts et du socle commun de connaissances et de compétences.
- Il suit les dossiers administratifs en collaboration avec les services administratifs de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne et participe à l'élaboration des conventions partenariales.
- Il élabore et participe à des actions de formation d'enseignants en liaison avec les équipes de circonscription. Un accompagnement des enseignants est proposé.
- Il conçoit et mène des projets en lien avec les équipes de circonscriptions.
- Il contribue à la formation et à l'habilitation des différent(e)s intervenant(e)s extérieurs participant à l'action éducative de l'école, dans le domaine de l'enseignement des arts visuels.
- Il coordonne les actions partenariales dans le cadre des manifestations culturelles.
- Il rédige des articles, enrichit les productions et assure le suivi de la rubrique « Pédagogie » du site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.
- Il apporte son expertise au groupe de travail animé par les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de la mission concernant la compétence 5 du socle commun de connaissances et de compétences.

Compétences requises

- Exerçant les missions de conseiller(e) pédagogique au sein d'une équipe de formateurs, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées.
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.

Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Commission départementale